

ARROSAGE

Préservons notre eau potable

Du 1^{er} mai au 30 août, un horaire d'arrosage est mis en place afin de répartir la consommation d'eau potable en dehors des heures de pointe et ainsi éviter des restrictions d'arrosage.

Horaire d'utilisation de l'eau pour l'arrosage, le lavage de véhicules et le remplissage de piscines

Pour assurer un approvisionnement en eau stable, voici l'horaire à respecter lorsque l'arrosage est autorisé (code vert) :

Utiliser l'eau de pluie pour arroser ses plates-bandes, une option simple pour économiser nos ressources en eau potable !

Pour faciliter la récupération d'eau de pluie à la maison, sachez qu'il est possible de vous procurer un baril récupérateur d'eau de pluie pour la somme de 50 \$ taxes incluses au Service de l'environnement (2772, boul. du Curé-Labelle).

La Ville offre également des subventions, allant jusqu'à 1000 \$, pour l'achat et l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie de 1000 litres et plus pour des bâtiments résidentiels ou commerciaux. Pour en faire la demande, rendez-vous à ville.prevost.qc.ca/programmes-subvention.

Informations sur l'horaire d'arrosage: ville.prevost.qc.ca/arrosage

✓
 En période d'arrosage autorisé

Arrosage de la végétation et lavage de véhicules à la main ou avec dispositif à fermeture automatique

AUTORISÉS EN TOUT TEMPS

Arrosage des pelouses avec gicleurs amovibles ou tuyaux poreux

AUTORISÉ DE 20 H À 22 H

Arrosage des pelouses avec systèmes d'arrosage automatique

AUTORISÉ DE 2 H À 4 H (NUIT)

Mise à niveau de l'eau et remplissage des piscines avec boyau

AUTORISÉ DE MINUIT À 6 H (NUIT)

Un jour sur deux
*Adresses civiques paires, permis les dates paires.
Adresses civiques impaires, permis les dates impaires.*

ARROSAGE SOUS PERMIS

Nouvelle pelouse ou traitement aux nématodes à chaque soir, durant 15 jours consécutifs

Arrosage avec gicleurs amovibles

AUTORISÉ DE 20 H À 22 H

Arrosage avec systèmes automatiques

AUTORISÉ DE 2 H À 4 H (NUIT)

|
 En période d'arrosage restreint

AUTORISÉ ✓

ARROSOIR À MAIN ET DISPOSITIF À FERMETURE AUTOMATIQUE (PISTOLET)
Fleurs et arbustes · Boîtes à fleurs et jardinières · Potagers · Petites zones de gazon nouvellement semées · Lavage de véhicules

AUTORISÉS EN TOUT TEMPS

MISE À NIVEAU DE PISCINE

AUTORISÉE DE MINUIT À 6 H (NUIT)

Un jour sur deux
*Adresses civiques paires, permis les dates paires.
Adresses civiques impaires, permis les dates impaires.*

ARROSAGE SOUS PERMIS

à chaque soir, durant 15 jours consécutifs

Gicleurs amovibles et tuyaux poreux

AUTORISÉ DE 20 H À 22 H

Systèmes d'arrosage automatique

AUTORISÉ DE 2 H À 4 H (NUIT)

Les permis d'arrosage pour nouvelle pelouse ou pour traitement aux nématodes continuent d'être délivrés.

INTERDIT ✗

Gicleurs amovibles · Tuyaux poreux et systèmes d'arrosage automatiques pour l'arrosage de pelouses, arbres et haies
Remplissage de nouvelle piscine

✗ En période d'interdiction totale d'arrosage

Seuls, l'arrosage à la main (avec un arrosoir), l'arrosage en vertu de permis déjà émis et la mise à niveau des piscines (entre 24 h et 6 h) sont autorisés. Aucun permis d'arrosage n'est émis pour une nouvelle pelouse.